

FORMULAIRE DE PUBLICATION DE RESULTATS

Référence : DAG/DPA-2025 PUB N°16

Objet : AOON-N°020/2025/DAG/DPA/BOAD a/s de la fourniture et l'installation d'armoires électroniques de gestion de clés au bâtiment annexe du Siège de la BOAD.

Méthode de sélection :

Appel d'Offres	National	☒
	Régional	☐
	International	☐
Consultation restreinte		☐
Demande de prix		☐

Date de lancement : 15/04/2025
Date limite de dépôt des offres : 30/05/2025
Nombre d'offres reçues : 03

A la date limite de dépôt des offres, trois (3) plis provenant des sociétés CIPRODIMEX-CI, SAGAM ELECTRONICS et BBS FIRST SECURITY TOGO SA sont parvenu à la Banque.

1- RESULTAT DE L'ANALYSE DES OFFRES

1.1- Conformité administrative

Le comité d'évaluation a estimé que les offres des soumissionnaires SAGAM ELECTRONICS et BBS FIRST SECURITE TOGO SA sont conformes sur le plan administratif et ont été donc retenues. L'offre de CIPRODIMEX-CI n'a pas été retenue pour absence de certificat de visite de site et déclaration sur l'honneur.

1.2- Conformité technique

Le comité d'évaluation, après vérification de la conformité technique, a noté que seule l'offre de la société SAGAM ELECTRONICS est conforme sur le plan technique. En revanche celle de la société BBS FIRST SECURITY TOGO SA n'a pas été retenue pour les raisons ci-après :

Numéro de l'offre	Nom du soumissionnaire	Motif du rejet
3	BBS FIRST SECURITY TOGO SA	- Spécifications techniques non conformes ; - Preuves des capacités techniques non conformes ; - Planning d'exécution non fourni.

1.3- Evaluation financière

Le comité d'évaluation a constaté que le montant de l'offre de la société SAGAM ELECTRONICS est supérieur au budget prévu. Par conséquent, l'offre a été rejetée.

2 - CONCLUSION

La présente consultation relative à la fourniture et l'installation d'armoires électroniques de gestion de clés au bâtiment annexe du Siège de la BOAD est déclarée infructueuse pour non-conformité par rapport au budget autorisé par la procédure nationale.

Toutefois, la Banque se réserve le droit de reprendre le processus conformément à son manuel de procédures d'acquisition des biens, services et travaux.